

Compte-rendu du conseil municipal du 03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le 03 mars à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

Présents : Mesdames LETAILLEUR Catherine, STALIN Samya et Messieurs BRIDONNEAU Alain, CAHAGNE Dominique, FOURÉ Cyrille, PERIER Cédric, LEBEL Jean-Claude, LELIEVRE Olivier.

Pouvoir : Monsieur PICARD Bastien à LEBEL Jean-Claude, et madame FERET Béatrice à CAHAGNE Dominique.

Nombre de membres :

en exercice 10

présents 08

votants 10

Secrétaire de séance : Madame BRIDONNEAU Alain

2026/01

TRAVAUX SIEGE – RUE PLANCHE BOTTE TR2

Exposé des motifs

Monsieur ou Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications (rayer la mention inutile).

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **44 500.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **15 833.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT),

Fait et délibéré

2026/02

TRAVAUX DE MISE EN SÉCURITÉ RD 321 : DEVIS ASTEN

A l'occasion de l'appel d'offres réalisé par le département dans le cadre des travaux de « mise en sécurité sur la route départementale 321 » à l'entrée de Ménesqueville côté Charleval, les trois entreprises sollicitées ont répondu :

- ASTEN : 38 688,10€ HT
- SN EURE TP : 47 119,00€ HT
- COLAS : 47 415,38€ HT

Pour la création d'un plateau surélevé et de deux chicanes afin de faire ralentir les véhicules sur un axe fréquenté (certains véhicules roulent au-dessus de la limitation de vitesse autorisée 50km/h).

La société ASTEN ayant proposé une offre intéressante, monsieur le Maire ainsi que monsieur BELAIOUAI Rachid d'ingénierie 27, ont rencontré deux conducteurs de travaux.

Le conseil, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à signer le devis de la société ASTEN relatif à la réalisation d'aménagements de sécurité sur route départementale : autorisation de signature ;
- Autorise le Maire à signer tout document y afférent.

Fait et délibéré

2026/03

MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT – PRISE EN COMPTE DE LA REPRÉSENTATION – SUBSTITUTION DES COMMUNES DE MESNIL-RAOUL et FRESNE LE PLAN

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Les statuts en vigueur du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de l'Andelle et de ses Plateaux (SIAEPAP) ;
- La délibération du comité syndical du SIAEPAP en date du mercredi 04 février 2026, approuvant le projet de modification des statuts ;
- Le projet de statuts modifiés transmis par le SIAEPAP ;

Considérant

- Que, à la suite du transfert de la compétence « eau potable » par certaines communes à la Communauté de communes compétente, celle-ci s'est substituée de plein droit aux communes concernées au sein du syndicat, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- Que cette évolution entraîne une modification de la nature juridique du syndicat, désormais qualifié de syndicat mixte fermé ;

- Qu'il convient, bien que ces effets résultent directement de la loi, de mettre les statuts du syndicat en conformité avec la situation juridique actuelle afin de sécuriser son fonctionnement ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide :

Article 1

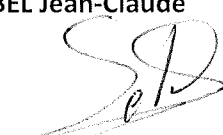
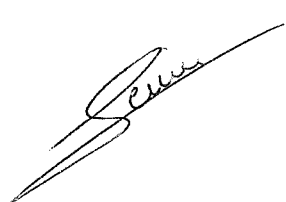
D'émettre un **avis favorable** au projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de l'Andelle et de ses Plateaux (SIAEPAP), tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2

De notifier la présente délibération au SIAEPAP.

Fait et délibéré

Fin de séance 20h15

BRIDONNEAU Alain 	CAHAGNE Dominique 	
FÉRET Béatrice 	FOURÉ Cyrille 	LEBEL Jean-Claude 
LELIEVRE Olivier	PERIER Cédric 	PICARD Bastien
LETAILLEUR Catherine 	STALIN Samya 